

**Collectivités**

**VOUS AVEZ UN PROJET  
D'ÉQUIPEMENT  
OU D'AMÉNAGEMENT ?**



**Des architectes-conseils  
à votre service**

**Bénéficiez gratuitement de l'expertise d'un architecte,  
missionné par le Département de la Loire.**



## Vous avez un projet ?

Construire ou restructurer un bâtiment, aménager votre centre-bourg ou un espace public, valoriser l'architecture et le paysage de votre commune, préparer l'évolution de votre document d'urbanisme...



## Vous vous posez des questions ?

- Comment mettre aux normes mon bâtiment public ?  
Améliorer sa performance énergétique ?  
Prendre en compte et concilier les différents usages ?
- Comment choisir l'implantation et intégrer mon projet sur le terrain ?
- Quelles sont les étapes et acteurs clés pour réussir mon projet ?
- Comment renforcer la qualité architecturale et paysagère de ma commune ?



## Et si vous bénéficiez gratuitement de l'expertise d'un architecte-conseil ?

En amont de tout projet, les architectes missionnés par le Département vous apportent **un conseil personnalisé, neutre et gratuit**, en fonction de vos besoins et de vos idées.

Ils peuvent notamment vous aider à :

- formuler votre projet,
- trouver des professionnels compétents pour sa réalisation,
- enrichir l'instruction des permis de construire...

**Pour prendre rendez-vous,**  
contactez la Direction de l'ingénierie et des solidarités territoriales  
au **06 26 14 66 65**.

Plus d'infos : [www.loire.fr/architectes-collectivites](http://www.loire.fr/architectes-collectivites)